

FONDS D'URGENCE SÉCHERESSE DE 500 000€ : LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU CHEVET DE L'AGRICULTURE

Ce lundi 14 octobre 2019, lors de la session de l'assemblée départementale, le président du conseil départemental, Nicolas Perruchot, a proposé aux élus de voter en faveur de la création d'un fonds d'urgence sécheresse extraordinaire en direction des agriculteurs et éleveurs touchés cette saison par les conditions climatiques sans précédent. Ce fonds sera doté d'une enveloppe de 500 000 euros.

Face aux situations d'urgence engendrées par les récents incidents climatiques du printemps et de l'été 2019, alerté par les élus et membres de la Chambre d'Agriculture réunis le 16 septembre dernier en assemblée générale ordinaire, le président du Conseil départemental de Loir-et-Cher, Nicolas Perruchot a souhaité répondre favorablement à la demande d'aide du monde agricole.

La bonne gestion financière de ces dernières années au sein de la collectivité départementale permet aujourd'hui à l'assemblée de disposer de ressources pouvant être débloquées quand l'urgence le demande. Ainsi, consciente qu'il faut s'inscrire dans un élan de solidarité en direction des professionnels de l'agriculture fragilisés, l'assemblée de Loir-et-Cher a voté la mise en place d'un fonds de solidarité extraordinaire.

Cette dotation doit être disponible en trésorerie d'ici la fin de l'année 2019. La répartition des sommes qui seront attribuées et la mise en paiement pourront s'effectuer selon les dispositions similaires aux aides d'urgence attribuées par le département suite aux inondations de juin 2016.

Les modalités d'attribution seront adoptées prochainement en accord avec les organismes agricoles, les services de l'État et la Région Centre Val de Loire, si un dispositif régional similaire était adopté.

CONTACT PRESSE